

Compte-rendu de la Réunion d'information IGP Périgord

La **section IGP Périgord** s'est réunie vendredi 16 octobre 2020 au pôle viticole de Bergerac pour traiter de l'intégration de l'IGP au sein de l'Interprofession des Vins de Bergerac et Duras. Les producteurs se sont retrouvés pour en discuter avec le Président de l'IVBD Marc Lecomte, le président de la FVBD Eric Chadourne et le responsable de la section Laurent Jou de las Borjas.

Il s'agissait d'une réunion d'information et de débat avant d'organiser une Assemblée Générale spécifiquement sur le sujet à l'issue de laquelle un vote formel sera programmé. Cette AG devrait se dérouler le mardi 15 décembre (à confirmer).

Pourquoi cette réflexion ?

L'Indication Géographique Protégée (IGP) PERIGORD est en pleine progression sur le département de la Dordogne et particulièrement sur la zone de production de l'AOC Bergerac. Cette production autrefois très limitée, trouve peu à peu sa clientèle et permet à la fois un développement nouveau pour les producteurs du Bergeracois et aussi la création de nouveaux vignobles sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Depuis janvier 2014, la FVBD est reconnue ODG pour l'IGP Périgord. En cela, nous avons repris et développé l'activité de l'ancien Syndicat des Vins de Pays en termes de gestion administrative et technique. A ce stade, les moyens et les missions de la FVBD ne nous permettent pas d'assurer deux missions essentielles pour l'avenir de cette IGP :

- ✓ La connaissance et le suivi du Marché.
- ✓ La Promotion et la communication de l'IGP Périgord.

Depuis quand ?

Les premières discussions, au sein de la section IGP Périgord, sur un projet interprofessionnel datent de 2016. Depuis, de nombreuses réunions ou assemblées générales ont évoqué ce sujet. Le détail de cet historique étant rappelé dans la présentation ci-jointe.

Cette rencontre du 16 octobre 2020 a donc permis au directeur de l'IVBD de détailler les missions et l'organisation de l'Interprofession ainsi que ses missions. Le Président a ensuite présenté la proposition de fonctionnement et la cotisation proposée par le bureau exécutif de l'IVBD (1€/hl, voir le détail dans le document). Le président de la FVBD a quant à lui rappelé que les producteurs doivent aujourd'hui cotiser à l'ANIVIN (interprofession nationale des Vins de France et de certaines IGP) et que la proposition de l'IVBD est donc bien un transfert et non une cotisation supplémentaire (elle est aujourd'hui de 0.56€/hl).

Le débat

Les producteurs présents ont posé des questions sur l'intérêt de l'interprofession. Très vite il est apparu qu'il y avait une différence entre les producteurs hors zone et ceux

ayant déjà un pied dans l'Interprofession grâce aux AOC. L'intérêt qui apparaît comme majeur pour les uns semble moins évident pour d'autre.

La grande question est celle de la protection du nom « Périgord » et son utilisation. En effet, le Périgord apparaît aujourd'hui, en particulier pour les producteurs d'AOC Bergerac, être une véritable solution pour un nouveau développement commercial. Tous se rejoignent pour défendre l'IGP Périgord et éviter le développement anarchique.

Le Président de l'IVBD précise bien qu'il n'y a pas d'obligation, l'IVBD fait une proposition à la demande de la section. Cette proposition permettra, à la fois de promouvoir l'IGP Périgord de façon bien identifiée par rapport aux vins de Bergerac, mais aussi de clarifier la stratégie territoriale de la communication interprofessionnelle. Nous sommes en terres Périgourdines, dans une continuité de paysages, avec une biodiversité remarquable, des productions qualitatives, une gastronomie réputée, des savoir-faire reconnus...Le travail entrepris par l'IVBD avec les SIQO du Périgord pour les animations « Périgord Attitude », va exactement dans ce sens.

Que va-t-il se passer ?

La question de l'intégration de l'IGP Périgord au sein de l'IVBD sera clairement posée lors d'une AG spéciale, de la section IGP, probablement le mardi 15 décembre 2020. Pour mémoire, l'AG réunit les producteurs de raisins et les vinificateurs, chacun disposant d'une voix sur la base de la récolte 2019 soit 148 votants.